



URBANISME ET ENVIRONNEMENT
MUNICIPALITÉ DE MORIN-HIGHTS
567, CHEMIN DU VILLAGE
MORIN-HIGHTS (QUÉBEC) J0R 1H0
TÉLÉPHONE : 450 226-3232, POSTE 115
COURRIEL : service.urbanisme@morinheights.com

FORMULAIRE DE DEMANDE D'UN PERMIS

F-Urb-06

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

EMPLACEMENT DES TRAVAUX	
Adresse et/ou accès routier	N° de lot
Usage projeté : ☐ Résidentiel ☐ Résidentiel avec usage additionnel : _____ ☐ Commercial ☐ Industriel ☐ Public ☐ Agricole	
Terrain riverain à un lac, cours d'eau ou milieu humide : ☐ OUI ☐ NON	
Secteur PIIA : ☐ Secteur élévation* ☐ Noyau villageois* ☐ Aucun (non-applicable) *Si assujetti à un PIIA, remplir le formulaire requis.	
Accès routier : ☐ Privé ☐ Municipal ☐ Autre : _____	
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE	
Nom et prénom du demandeur	
Adresse postale	Code postal
Ville	
N° Cellulaire	N° Téléphone autre
Courriel	
Le demandeur est le propriétaire* : ☐ OUI ☐ NON *Si non : remplir la section PROCURATION au verso	
DESCRIPTION DES TRAVAUX – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL	
Type de bâtiment	☐ Habitation unifamiliale : habitation comportant un (1) logement ☐ Habitation bifamiliale : habitation comportant 2 logements ☐ Habitation trifamiliale : habitation comportant 3 logements ☐ Habitation multifamiliale : habitation comportant 4 logements et plus ☐ Maison mobile ☐ Commercial, spécifiez : _____ ☐ Industriel, spécifiez : _____ ☐ Public, spécifiez : _____ ☐ Agricole, spécifiez : _____
Nombre de chambres	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ Plus de 6 : _____ ☐ Non applicable
Usages additionnels Remplir le formulaire requis	☐ Logement intergénérationnel; ☐ Logement supplémentaire ☐ Maison d'invités ☐ Location de chambres ☐ Services personnel et professionnel à domicile ☐ Activité artisanale à domicile ☐ Fermette ☐ Hébergement touristique de type résidence principale ☐ Service de garde en milieu familial ☐ Une ressource intermédiaire ou une ressource de type familial tel que défini à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ☐ Autres : _____, _____

[illegible]

EXÉCUTANT DES TRAVAUX – PRÉLÈVEMENT DES EAUX OU DU RACCORDEMENT À UN AQUEDUC	
Nom de l'entreprise	N° Téléphone de l'entreprise
Adresse de l'entreprise	
Coût estimé	N° de licence RBQ

REEMPLIR SI RACCORD ET/OU BRANCHEMENT À L' AQUEDUC MUNICIPAL	
Type de travaux	☐ Nouveau raccordement ☐ Branchement à vanne d'entrée d'eau existante
Diamètre du tuyau	Diamètre : _____ (à être confirmé par le Service des travaux publics) Signature du contremaître du STP : _____
Emplacement projeté	☐ Cour avant Distance des limites de propriété : _____
Matériau tuyau	☐ Cuivre de type K flexible ☐ Polyéthylène Municipex

*La Municipalité effectue tous les raccordements et travaux requis, aux frais du propriétaire.

DOCUMENTS REQUIS La demande ainsi que les documents requis doivent être transmis en une (1) copie papier à l'échelle et une copie en format numérique (PDF).

DOCUMENTS REQUIS – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL
☐ Un certificat d'implantation préparé, signé et scellé par un arpenteur-géomètre indiquant la dimension du terrain, la localisation projetée des constructions, les marges d'implantation ainsi que tout élément actuel ou projeté, susceptible d'affecter la construction, notamment la topographie, les servitudes, la ligne des hautes eaux, les milieux humides, etc.;
☐ Plans de construction de la construction projetée incluant, de manière non limitative, les dimensions (hauteur, largeur et profondeur), la superficie, la superficie de plancher, les matériaux, les saillies. Les plans doivent être signés et scellés par un professionnel membre en règle d'un ordre reconnu.
☐ Un plan d'aménagement paysager , pour une construction neuve seulement, montrant les zones de terrain déboisées pour la réalisation des travaux, de même que tout reboisement subséquent;
☐ Si le projet est assujéti à un plan d'implantation ou d'intégration architecturale (PIIA), le formulaire de demande doit être rempli et des éléments supplémentaires devront être fournis (vous réferez au formulaire).

DOCUMENTS REQUIS – INSTALLATION SEPTIQUE
☐ Devis, plans et test de sol préparés, signés et scellés par un professionnel, conformément au Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r. 22); <i>*Dans le cas d'une résidence de plus de six chambres à coucher ou d'un bâtiment ayant un débit supérieur à 3 240 litres par jour, un certificat d'autorisation (CA) devra préalablement être obtenu auprès du Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC).</i>
☐ À la fin des travaux , le requérant doit déposer un rapport d'inspection visuelle signé et scellé par un professionnel, comprenant : ○ Un plan "tel que construit" réalisé à l'échelle, identifiant le système sanitaire; ○ Des photos de toutes les composantes du système sanitaire; ○ Une lettre d'attestation de la conformité au Règlement Q.2, r.22 dudit système sanitaire.

DOCUMENTS REQUIS – PRÉLÈVEMENT DES EAUX SOUTERRAINES
☐ La soumission du puisatier décrivant le type d'installation, conformément au Règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q.2, r. 35.2);
☐ Un plan à l'échelle montrant la localisation projetée du puits incluant la localisation de l'installation sanitaire de la propriété concernée et celle des voisins;
☐ Dans le cas d'un puits scellé , le plan doit être préparé par un professionnel compétent, et le scellement dudit puits doit être fait sous la supervision d'un professionnel conformément à l'article 19 du Q.2, r. 35.2;
☐ À la fin des travaux , dans un délai maximal de 18 mois, le requérant doit transmettre le rapport de forage signé par un professionnel attestant que l'installation est conforme;
☐ Dans le cas d'un puits scellé , le rapport doit être accompagné d'une attestation de conformité préparée par un professionnel compétent, conformément au à Q.2, r. 35.2.

DOCUMENTS REQUIS – RACCORD ET/OU BRANCHEMENT À L’AQUEDUC MUNICIPAL	
☐ Un plan projet d’implantation identifiant la position projetée du bonhomme à eau (valve d’entrée d’eau principale); ☐ Un rapport d’ingénieur détaillant l’estimé et les rejets en eau probables pour les usages autres que résidentiels.	
NORMES RÉGLEMENTAIRES POUR LE RACCORD À L’AQUEDUC MUNICIPAL	
L’ensemble des normes se trouvent dans le règlement 753-2024 (Entente relatives aux travaux et aux services municipaux) En aucun cas, ces normes n’ont pour effet de dispenser le propriétaire de s’assurer, par l’intermédiaire d’un expert le cas échéant, de la conformité de son projet aux normes réglementaires ni au bon fonctionnement pour lequel l’ouvrage est destiné. - Le tuyau devra être de cuivre de type K flexible ou de polyéthylène Municipex; - Le diamètre du tuyau (minimum ¾ pouce) sera confirmé lors de l’émission du permis; - Le propriétaire est tenu de faire inspecter les travaux par le Service des travaux publics après l’installation du conduit et avant les travaux de finition (remblai); La demande d’inspection peut être faite au 450-226-3232, poste 144, au moins 48 heures à l’avance. Si, lors des travaux, la Municipalité constate la présence de roc, les frais de raccordement seront majorés des montants engagés par la Municipalité pour enlever ce roc (dynamitage, etc.). Un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d’un système d’alimentation en eau potable (valve de réduction de la pression) doit être installé à l’entrée d’eau du bâtiment desservi par un réseau d’aqueduc.	
COÛT DU PERMIS – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL	
Construction neuve du groupe Habitation	500 \$
Construction d’un bâtiment principal du groupe d’usages Commerce, Industrie, Public ou Agricole	1 000 \$ plus 2 \$/ par 1 000 \$ de la valeur des travaux
Logement supplémentaire ou intergénérationnel	100 \$ / logement
Maison mobile (installation ou remplacement)	500 \$
Dépôt de garantie – Certificat de localisation (Construction neuve)	300 \$
Plan d’implantation ou d’intégration architecturale (PIIA)	300 \$
COÛT DU CERTIFICAT D’AUTORISATION – INSTALLATION SEPTIQUE	
Installation septique	200 \$
Installation septique - Dépôt de garantie	300 \$.
COÛT DU CERTIFICAT D’AUTORISATION – PRÉLÈVEMENT DES EAUX SOUTERRAINES	
Ouvrage de prélèvement des eaux	100 \$
Dépôt de garantie – Rapport de forage	300 \$
OU	
COÛT DU PERMIS – RACCORD ET/OU BRANCHEMENT À L’AQUEDUC MUNICIPAL	
Raccord à l’aqueduc	2 200 \$
Branchement à l’aqueduc (vanne d’entrée d’eau existante)	300 \$
IMPORTANT	
L’inspecteur au dossier se réserve le droit d’exiger tout autre document, devis, rapport ou plan lui permettant de s’assurer de la conformité de la demande.	
SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et avoir pris connaissance de la réglementation municipale en vigueur. Le soussigné comprend qu’il est obligatoire d’obtenir un permis ou un certificat d’autorisation avant le début des travaux ou d’un usage et que le présent formulaire ne constitue en aucun temps une quelconque approbation ou autorisation.	
Signature du demandeur	Date (JJ/MM/AAAA)

PROCURATION DU PROPRIÉTAIRE

OBLIGATOIRE lorsque le requérant est différent du propriétaire ou que le propriétaire est une personne morale (ex. une entreprise)

Numéro de téléphone du propriétaire :

Je . Propriétaire, autorise à
(Nom du propriétaire en lettres moulées) (Nom du demandeur en lettre moulées)

déposer et signer en mon nom la présente demande de certificat d’autorisation pour ma propriété située au
(Adresse ou no du lot du projet)

Signé le : Signature :
(Date) (Signature du propriétaire)